

Assemblée générale constitutive du 03 mai 2019

1. ACCUEIL

Le Comité *ad hoc* ouvre l'assemblée générale constitutive de Transition Vallorbe à 20h20 par quelques mots de bienvenue à l'attention des personnes présentes ainsi que des représentants de la presse. La présente assemblée a été dûment convoquée le 17 avril dernier, dans le respect du projet de statuts soumis ce jour à l'approbation des membres fondateurs.

54 personnes sont présentes. Stéphane BERGER, 55^{ème} personne présente, rejoint l'assemblée au cours de la discussion sur les Statuts.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est quelque peu modifié par rapport à celui transmis le 17 avril. Dès lors, le Comité *ad hoc* propose de suivre l'ordre du jour suivant :

- 1) Accueil
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Présentation du projet « Transition Vallorbe »
- 4) Présentation et adoption des Statuts
- 5) Élection du Comité
- 6) Élection de l'organe de contrôle des comptes
- 7) Fixation des cotisations
- 8) Clôture

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le mot de bienvenue est délivré par Stéphane COSTANTINI, Syndic de Vallorbe. M. COSTANTINI salue le travail effectué par le groupe depuis mai 2018, date de création du groupe. Il rappelle les projets amorcés : composts collectifs ainsi que des jardins communaux.

3. PRÉSENTATION DU PROJET « TRANSITION VALLORBE »

Léa PERRIN rappelle l'origine du projet, qui date de mai 2018. Le groupe compte une centaine de membres, certains actifs et d'autres recevant uniquement les informations sur le groupe ; de nombreuses idées de projets ont émergés. Elle explique aussi les raisons du passage en association, notamment le financement de projets par la perception de cotisations.

Ensuite, Leslie ULDRY reprend la liste projets réalisés ou entamés depuis mai 2018 et remercie les membres pour leur activité, sans quoi tous ces projets n'auraient pas été possibles :

- Projet contre la pollution lumineuse ;
- Ateliers produits ménagers maison ;
- Projet Ecole ;
- Ateliers Kombucha (Adeline), kéfir et bricolages ;
- La Liste des producteurs locaux et commandes groupées ;
- Projet compost dans le village ;
- Projet vaisselle réutilisable ;
- Ramassages de déchets ;
- Vide-dressing ;
- Bourse aux affaires d'hiver ;
- Stand d'informations au Comptoir et au marché de Noël.

Trois nouveaux projets sont en cours d'élaboration ;

- Bibliothèque à outils ;
- Jardins collectifs ;
- Grainothèque.

Leslie ULDRY rappelle également qu'une liste des projets à réaliser pour l'année à venir sera établie afin d'être plus structurés et envisager une vision à long terme.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES STATUTS

Le texte des statuts est projeté et des exemplaires figurent sur les tables de la salle. Le processus d'adoption est le suivant :

a) Adoption article par article, avec explication en cas de questions

Article 5 des Statuts : Le premier exercice commencer le 1^{er} mai, non pas le 1^{er} mars. Il s'agit d'une coquille subsistante suite au report de l'assemblée générale constitutive. Le risque de dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics est également questionné s'agissant d'éventuelles subventions octroyées. Luc-Olivier STRAMKE explique que d'une part, il s'agira le cas échéant de situations exceptionnelles. D'autre part, l'AG demeurera libre de demander ces subventions et de les refuser s'il existe un risque pour son indépendance.

Article 6 : Une discussion nourrie a lieu, notamment sur la question du « *lien avec le Nord vaudois* » et le risque que certains membres déménagent d'une région à une autre mais souhaitent suivre Transition Vallorbe. Luc-Olivier STRAMKE explique que la logique des Statuts tels que proposés consiste à éviter l'adhésion de nouveaux membres qui ne connaîtraient pas du tout la région plutôt que d'exclure des membres qui déménageraient.

Après une proposition consensuelle de Fabrice ROCHAT, l'article est modifié comme suit :
« *tout membre doit cependant être reconnu par le Comité, conformément à l'article 8.* »

Article 7 : Une question est posée sur les « *personnes morales* ». Celles-ci sont reconnues comme membre, avec une voix lors des assemblées.

Article 19 : Il est demandé si les membres peuvent convoquer eux-mêmes une assemblée générale. Tel est le cas si un cinquième des membres en fait la requête au Comité.

Article 26 : Une phrase est ajoutée s'agissant d'un/e suppléant/e au poste de réviseur des comptes « *Un suppléant est également nommé par celle-ci* ».

Article 28 : Un débat nourri a lieu sur l'introduction d'un quorum afin de pouvoir dissoudre l'association. Après plusieurs interventions, notamment de Stéphane COSTANTINI, il est décidé de le conserver l'article dans sa formulation actuelle, sans quorum.

b) Validation globale des statuts

Sur proposition de Caroline EBEL, les Statuts sont validés dans leur intégralité, tels que modifiés ci-dessus. Quelques coquilles orthographiques sont également corrigées.

c) Signature par les membres élus du Comité

Les Statuts sont signés par le Comité *in corpore*.

5. ÉLECTION DU COMITÉ

La composition et les rôles au sein du Comité sont expliqués : il n'y aura pas de présidence, ni de trésorier/secrétaire. La répartition des tâches sera essentiellement interne au Comité, à charge pour celui-ci d'informer l'AG des rôles attribués au sein de celui-ci.

Léa PERRIN rappelle que les 4 membres du Comité *ad hoc* souhaitent se représenter, à savoir : Léa PERRIN, Leslie ULDRY, Caroline EBEL, Julie DESSEIGNE. Après une brève présentation individuelle de chacune, le Comité *ad hoc* demande si une cinquième personne serait intéressée à rejoindre le Comité. Luc-Olivier STRAMKE présente sa candidature au Comité et souhaite compléter l'équipe actuelle. Il se présente également à l'assemblée.

Les candidates et candidat au Comité sont validés *in corpore* dans la composition suivante : Léa PERRIN, Leslie ULDRY, Caroline EBEL, Julie DESSEIGNE et Luc-Olivier STRAMKE.

6. ÉLECTION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES (2 VÉRIFICATEURS)

Caroline EBEL demande si 2 personnes seraient disposées à réviser les comptes une fois l'an.

Plusieurs personnes se portent volontaires. Sont désignées :

- Cécile DANTHE ;
- Yolaine FAVRE ;
- Isabelle FALLOT (suppléante).

7. FIXATION DES COTISATIONS

Léa PERRIN annonce que le fonds de caisse actuel s'élève à fr. 670.-. Il sera versé prochainement sur le compte ouvert au nom de l'association Transition Vallorbe.

Les montants des cotisations ne sont pas fixés statutairement. Voici les montants retenus pour les premières cotisations, proposés par le Comité *ad hoc* à l'assemblée :

- Membres de soutien et personnes morales : 50 CHF ;
- Membres actifs : 30 CHF ;
- Apprentis, étudiants et seniors : 20 CHF ;
- Moins de 18 ans : Exemptés de cotisations.

Léa PERRIN précise encore que La Banque Alternative Suisse (BAS) sera certainement l'institution sollicitée pour percevoir les cotisations des futurs membres. Cette institution ainsi que les montants des cotisations ci-dessus sont approuvés par l'assemblée générale.

8. CLÔTURE / DIVERS

Le Comité nouvellement élu se réunira prochainement pour définir les futurs axes de l'activité de l'Association. Julie DESSEIGNE remercie toutes les personnes présentes, les invite à partager l'apéritif préparé et clôture l'assemblée constitutive à 21h21.